

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
Absent(s) excusés	
	PUSHPARAJ Emilie
Absent(s)	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
Secrétaires de séances	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE2709-18 | Finances - Ouverture de 2 nouvelles Autorisations de programme : Construction d'un club-house et Construction d'un nouvel accueil de loisirs

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 20 septembre 2022,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- L'ouverture des Autorisations de Programme « Construction d'un Club house » et « Construction d'un nouvel accueil de loisirs » selon le tableau ci-dessous :

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	TOTAL
CLUB HOUSE – Construction club house		80 000	500 000	420 000		1 000 000
ALSH – Construction nouvel accueil de loisirs		205 000	895 000	1 600 000	110 000	2 810 000

- L'inscription au Budget Supplémentaire 2022 des crédits correspondants.

VOTE	
En exercice	33
Présents	26
Pouvoirs	4
Pris part au vote	30
POUR	30
CONTRE	0
ABSTENTION	0
TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON




MAIRIE DES PONTS DE CÉ
49130 (M. et L.)